



Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de la Côte d'Or (21)

Comptes Annuels
Exercice clos le 31/12/2024

2, rue Romain Rolland

21000 Dijon

Tél : 03 80 67 11 51



Sommaire

Bilan et Compte de résultat	3
<i>Bilan simplifié</i>	4
<i>Compte de résultat simplifié</i>	5
Annexe au bilan et au compte de résultat	6
<i>Préambule</i>	7
1. Règles et méthodes comptables	8
1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	8
1.2. Immobilisations financières	8
1.3. Créances	9
1.4. Dettes	9
1.5. Disponibilités et valeurs mobilières de placement	9
1.6. Charges constatées d'avance	9
1.7. Produits constatés d'avance	9
1.8. Réserves	9
1.9. Résultat comptable de l'exercice	10
1.10. Comptabilisation des cotisations	10
1.11. Changements de méthode	10
2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat	11
2.1. Immobilisations et amortissements	11
2.2. Créances	11
2.3. Disponibilités	12
2.4. Charges constatées d'avance	12
2.5. Fonds syndicaux	12
2.6. Dettes	13
2.7. Provisions et dépréciations	13
2.8. Produits constatés d'avance	13
2.9. Ressources	13
2.10. Charges externes et autres services extérieurs	14
2.11. Charges de personnel	14
2.12. Résultat financier	14
2.13. Résultat exceptionnel	14
2.14. Informations relatives aux contributions en nature	14
3. Informations complémentaires	15
3.1. Effectif salarié	15
3.2. Contributions publiques de financement	15

3.3.	Engagements de retraite _____	15
3.4.	Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues _____	15
3.5.	Événements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat _____	15
3.6.	Actions de solidarité des organisations syndicales _____	15

Bilan et Compte de résultat

Bilan simplifié

Actif	31/12/2024			31/12/2023	Passif	31/12/2024	31/12/2023
	Brut	Amort. Dépréciat°	Net	Net			
Actif immobilisé (I)					Fonds syndicaux (I)		
Actif incorporel	640,80	640,80	-	-	Réserves	386 260,30	414 354,79
Actif corporel	14 327,41	11 317,63	3 009,78	2 911,29	Report à nouveau	-	-
Actif financier	-	-	-	-	Résultat	- 59 758,79	- 28 094,49
Total (I)	14 968,21	11 958,43	3 009,78	2 911,29	Total (I)	326 501,51	386 260,30
					Autres fonds propres (II)	-	-
Actif circulant (II)					Provisions (III)	-	-
Stocks	-	-	-	-	Fonds dédiés (IV)	-	-
Créances	6 742,02	-	6 742,02	17 068,00	Dettes (V)		
Total (II)	6 742,02	-	6 742,02	17 068,00	Dettes financières	-	-
					Dettes diverses	126 997,90	102 145,31
Disponibilités (III)	442 965,90	-	442 965,90	466 967,27	Total (V)	126 997,90	102 145,31
Comptes de régularisation (IV)	781,71	-	781,71	1 459,05	Comptes de régularisation (VI)	-	-
Total (I + II + III + IV)	465 457,84	11 958,43	453 499,41	488 405,61	Total (I + II + III + IV + V + VI)	453 499,41	488 405,61

Compte de résultat simplifié

Charges	31/12/2024	31/12/2023	Produits	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'exploitation (I)	188 720,30	195 323,82	Produits d'exploitation (I)	146 075,54	178 211,50
Achats	1 228,30	2 969,11	Cotisations	92 564,85	121 282,45
Autres charges externes	46 632,09	29 467,42	Subventions	5 000,00	4 000,00
Autres services extérieurs	26 524,37	48 774,27	Contributions financières	17 587,50	14 308,00
Impôts et taxes	7 831,71	9 538,95	Autres produits	18 083,05	34 154,64
Charges de personnel	104 660,20	103 633,66	Transferts de charges	12 840,14	4 466,41
Autres charges	3,12	8,93			
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 840,51	931,48	Reprises des amortissements et des provisions	-	-
Charges financières (II)	-	-	Produits financiers (II)	547,77	462,84
Charges exceptionnelles (III)	21 785,56	11 445,01	Produits exceptionnels (III)	4 123,76	-
Engagements à réaliser sur contributions de financement (IV)			Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)		
Total (I + II +III +IV)	210 505,86	206 768,83	Total (I + II +III +IV)	150 747,07	178 674,34
Solde créditeur : Excédent	-	-	Solde débiteur : Déficit	59 758,79	28 094,49

Annexe au bilan et au compte de résultat

Préambule

Les comptes annuels de l'Union Départementale des syndicats FO de la Côte d'Or (ci-après Union Départementale) se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2024 :

- Total du bilan :	453 499,41 €
- Total des ressources :	133 783,17 €
- Déficit de l'exercice :	59 758,79 €

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'Union Départementale pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024.

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'Union Départementale sont établis en conformité avec le règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales, notamment au regard des principes comptables généraux tels que ceux de prudence, du nominalisme monétaire (coûts historiques), de la permanence des méthodes, de la spécialité des exercices et de la continuité de l'activité.

Les principales autres méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles sont amortissables, les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon leur durée d'utilisation prévue. Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La politique d'amortissement se présente comme suit :

	Méthode	Durée (années)
Immobilisations Incorporelles		
Logiciels	Linéaire	1
Immobilisations Corporelles		
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3
Mobilier	Linéaire	8

1.2. Immobilisations financières

Les valeurs brutes des immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, les intérêts perçus et courus sont également inscrits à l'actif du bilan. Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.3. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.4. Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

1.5. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une valeur mobilière de placement est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.6. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice dont la consommation interviendra lors d'un exercice ultérieur.

1.7. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations correspondantes n'aient été effectuées ou que les fournitures n'aient été fournies.

1.8. Réserves

Elles correspondent au cumul des excédents et des déficits provenant des exercices antérieurs.

1.9. Résultat comptable de l'exercice

Les organisations syndicales appartiennent au secteur non lucratif. A ce titre le résultat comptable positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». Il appartient à l'instance statutairement compétente de se prononcer sur l'affectation de l'excédent ou du déficit. Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents, les excédents sont soit affectés en réserves soit maintenus en report à nouveau.

1.10. Comptabilisation des cotisations

En application du § 2.2.2. du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, les cotisations sont inscrites au compte de résultat lors de leur encaissement et pour leur quote-part revenant à l'organisation syndicale.

1.11. Changements de méthode

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat

2.1. Immobilisations et amortissements

Valeurs brutes	01/01/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Immobilisations Incorporelles	640,80	-	-	640,80
Logiciels	640,80	-	-	640,80
Immobilisations Corporelles	12 388,41	1 939,00	-	14 327,41
Materiel de bureau et informatique	4 083,65	1 939,00	-	6 022,65
Mobilier	8 304,76	-	-	8 304,76
TOTAL	13 029,21	1 939,00	-	14 968,21

Amortissements et dépréciations des Immobilisations	01/01/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Immobilisations Incorporelles	640,80	-	-	640,80
Logiciels	640,80	-	-	640,80
Immobilisations Corporelles	9 477,12	1 840,51	-	11 317,63
Materiel de bureau et informatique	1 172,36	1 840,51	-	3 012,87
Mobilier	8 304,76	-	-	8 304,76
TOTAL	10 117,92	1 840,51	-	11 958,43

2.2. Créances

Etats des créances	31/12/2024	- 1 an	+ 1 an
Fournisseurs - acomptes versés	1 617,02	1 617,02	-
Produits à recevoir	5 125,00	5 125,00	-
TOTAL	6 742,02	6 742,02	-

2.3. Disponibilités

détail des disponibilités	31/12/2024
La Banque Postale	116 615,95
Crédit cooperatif	232 057,57
Epidor Crédit coopératif	91 843,20
Caisse	2 449,18
TOTAL	442 965,90

2.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance en euros	31/12/2024
Assurances Macif < 31/03/2025	203,80
Location Lixxbail < 13/01/2025	577,91
TOTAL	781,71

2.5. Fonds syndicaux

Fonds syndicaux	01/01/2024	Affectation du résultat 2023	Résultat de l'exercice	31/12/2024
Réserves	414 354,79	- 28 094,49	-	386 260,30
Résultat de l'exercice	- 28 094,49	28 094,49	- 59 758,79	- 59 758,79
TOTAL	386 260,30	-	- 59 758,79	326 501,51

2.6. Dettes

Etats des dettes	31/12/2024	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Fournisseurs	720,70	720,70	-	-
Fournisseurs - FNP	2 465,92	2 465,92	-	-
Congés à payer	4 096,17	4 096,17	-	-
URSSAF	3 007,00	3 007,00	-	-
Macif - mutuelles	1 145,28	1 145,28	-	-
Malakoff - Mederic	3 173,78	3 173,78	-	-
Charges sociales sur congés à payer	1 786,91	1 786,91	-	-
Prélèvements à la source	101,14	101,14	-	-
Fédérations	39 004,53	39 004,53	-	-
Confédération	30 386,47	30 386,47	-	-
Charges à payer	41 110,00	41 110,00	-	-
TOTAL	126 997,90	126 997,90	-	-

2.7. Provisions et dépréciations

Néant.

2.8. Produits constatés d'avance

Néant.

2.9. Ressources

Ressources	2024
Cotisations reçues nettes	92 564,85
(+) Subventions reçues	5 000,00
(+) Contributions financières	17 587,50
(+) Autres Produits d'Exploitation perçus	18 083,05
(+) Produits financiers perçus	547,77
TOTAL	133 783,17

Les « cotisations reçues nettes » correspondent à la quote-part des cotisations encaissées acquise à l'UD FO 21, inscrite au compte de résultat.

Les contributions financières reçues (CARSAT, ADSA et AGFPN) sont des produits d'exploitation.

Les subventions perçues proviennent du département.

Les « autres produits d'exploitation perçus » comprennent essentiellement du CESER, des refacturations, à des contributions liées à des formations et à des partenariats.

Les produits financiers comprennent les intérêts des comptes sur livret.

2.10. Charges externes et autres services extérieurs

Ce poste comprend notamment des charges liées aux locations mobilières, aux consommations d'électricité et de gaz, aux charges locatives, aux frais de déplacements, missions et réceptions, ainsi que des honoraires et assurances.

2.11. Charges de personnel

Les charges de personnel correspondent au coût brut (patronal et salarial) de deux salariés sur l'exercice, soit 2 en équivalent temps plein.

2.12. Résultat financier

Les produits financiers correspondent aux intérêts des livrets perçus sur l'exercice.

2.13. Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles et les produits exceptionnels correspondent à des régularisations comptables des exercices précédents.

2.14. Informations relatives aux contributions en nature

L'Union Départementale dispose également de locaux mis à sa disposition à titre gracieux et précaire à usage de siège syndical. Seuls les fluides et autres charges communes sont dus au bailleur.

3. Informations complémentaires

3.1. Effectif salarié

Effectif salarié	31/12/2024
Cadres	0
Non cadres	2
TOTAL	2

3.2. Contributions publiques de financement

Une subvention du Conseil Départemental de 5 000,00 € a été comptabilisée en produit.

3.3. Engagements de retraite

Néant.

3.4. Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues

Engagements reçus : néant.

Engagements donnés : néant.

3.5. Evénements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat

Néant.

3.6. Actions de solidarité des organisations syndicales

Néant.